

**CITEDIA GIE**  
**Coordonnateur du Groupement de commandes**  
**RCS RENNES C 824 089 486**  
**6, Place des Colombes**  
**35000 RENNES**  
**Tél. 02.99.65.01.11 – www.citedia.com**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse du Pouvoir Adjudicateur**

Consultation organisée dans le cadre d'un Groupement de Commandes réunissant CITEDIA G.I.E., le G.E. CITEDIA, la S.P.L. CITEDIA METROPOLE, la S.A.E.M. CITEDIA SERVICES et la S.A. CITEDIA SECURITE

CITEDIA G.I.E. est désigné coordonnateur du Groupement de Commandes.

Personne responsable de l'Accord-cadre : Monsieur Dominique AUBERGER, Administrateur unique de CITEDIA G.I.E.

6, Place des Colombes - C.S. 44354 - 35043 RENNES Cedex

Tél : 02.99.65.01.11 – Courriel : gwenaelle.guillope@citedia.com

**Type de procédure**

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique selon une procédure d'Appel d'Offres ouvert - Articles R.2161-2 à R.2161-5.

**Objet**

Fourniture de titres-restaurant sous format dématérialisé pour le personnel du Groupement de Commandes.

**Lieu d'exécution des prestations**

Rennes (35000) et sa proche agglomération (département Ille-et-Vilaine)

**Caractéristiques principales**

La présente consultation vise la conclusion d'un Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande tel que réglementé par les Articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'Accord-cadre est passé sans montant minimum et sans montant maximum.

Les prestations comprennent la fourniture et la livraison des cartes titres-restaurant, la mise à disposition des crédits des titres-restaurant dématérialisés et leur rechargement, une assistance et une formation sur les services et les règles d'utilisation.

Aucune variante n'est autorisée.

L'Accord-cadre ne comporte pas de Prestation Supplémentaire Eventuelle (options).

**Durée - Délais d'exécution**

L'Accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 ou de sa notification si celle-ci est postérieure à cette date, et pourra faire l'objet de 3 reconductions d'une durée identique.

**Conditions de participation**

Justification et documents à produire quant aux qualités et capacités des candidats : voir le Règlement de la consultation.

**Critères de jugement des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés dans le Règlement de la consultation.

**Conditions d'obtention du dossier de consultation et des renseignements complémentaires**

Le dossier de consultation des entreprises est **disponible librement et gratuitement** à l'adresse électronique suivante : **<http://demat.centraledesmarches.com/7048889>**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur dont l'adresse URL est la suivante : **<http://demat.centraledesmarches.com/7048889>**

**Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, **la transmission par voie électronique est obligatoire.**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse URL suivante : <http://demat.centraledesmarches.com> avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessous.

Les modalités de transmission sont définies dans le Règlement de la consultation.

La transmission par voie papier ou sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

**Délai de validité des offres**

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Date limite de réception des offres**

23 Octobre 2020 – 12H00

**Instance chargée des Procédures de recours**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

7, Rue Pierre Abélard

35000 RENNES

Téléphone : 02.99.65.37.37 - Fax : 02.99.31.06.15 - Courriel : [tgi-rennes@justice.fr](mailto:tgi-rennes@justice.fr)

**Date d'envoi du présent avis à la publication**

21 Septembre 2020

L'avis intégral a été transmis au JOUE le 17 Septembre 2020